



Yaoundé, le 4 AOÛT 2019.

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Directeur Général des Impôts porte à la connaissance des contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE), des Centres de Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) ainsi que des Centres Spécialisés des Impôts (CSI), que les nouveaux formats de déclarations statistiques et fiscales (Secteur de droit commun et Secteur des assurances) et le guide d'utilisation y afférent sont téléchargeables dès à présent sur le site web de la Direction Générale des Impôts à l'adresse www.impots.cm.

Il invite par conséquent les contribuables concernés, à procéder à la transmission par voie électronique de leurs DSF au titre de l'exercice 2018 au plus tard le **15 Septembre 2019** délai de rigueur.

Des séances de formation à l'utilisation de la plateforme de télé déclaration des DSF seront organisées au bénéfice de tous les contribuables intéressés pendant la période du 20 au 31 août 2019 suivant les modalités qui seront précisées par voie de presse.

Le Directeur Général des Impôts compte sur la collaboration et le civisme de tous.

**Le Directeur Général
des Impôts**



Mohamed Falaing